



## PROCES VERBAL

### DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ARSATESE LOIRE-BRETAGNE

**Organisée le mercredi 18 juin 2025 à 17h30 à la Tranche sur Mer (Vendée - 85)**

L'ARSATESE LOIRE-BRETAGNE remercie le Département de la Vendée pour son accueil et l'organisation de ces journées techniques 2025, ainsi que ses services pour tout le travail effectué.

34 membres de l'association étaient présents et 15 ont donné leur pouvoir des membres présents, soit 49 votants sur les 110 membres de l'association à jour de leur cotisation.

#### I – Le rapport financier :

Un diaporama commenté par le trésorier de l'association, Damien DELFORGE, a été présenté aux participants.

L'état des comptes bancaires est le suivant :

#### o Etat bancaire :

Bilan financier 2024			
RECETTES		DEPENSES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Solde au 31/12/23	22577,22		
Adhésion Alexis AUDUREAU (85)	25,00	Frais de tenue de compte	118,60
Adhésion CD21 (1 agent)	25,00	Frais administratif et juridiques	30,00
Adhésion ATD87 (3 agents)	75,00	MAIF	117,05
Adhésion CD72 (7 agents)	175,00	Facture OVH	158,26
Adhésion ATD43 (11 agents)	275,00	Facture Grain de Sail	302,57
Adhésion Labocea (7 agents)	175,00	Facture Grain de Sail (remb VJDP)	127,30
ARSATESE Subvention CD29	2500,00	facture RE UZ qobelet	245,66
Adhésion CD79 (4 agents)	100,00	CH Ty Breizh Facture	517,00
Adhésion CD23 (6 agents)	150,00	Facture Biscuiterie de Pont Aven	1508,02
Adhesion Yoann DUCEPT (85)	25,00	Facture Ronde des Vins (remb DD)	110,40
Adhesion CD42 (6 agents)	150,00	Facture V&B	85,00
Adhésion SYLOA (1 agent)	25,00	Facture Haliotika	1137,60
Adhesion Julien RENARD (85)	25,00	Facture Les Doigts Toniques	2732,00
Facture n°1-2024 COMETEC JT ARSATESE 2024	1000,00	Remboursement Myriam GIEUX (29)	35,00
Facture n°2-2024 HANNA JT ARSATESE 2024	1000,00	Facture Leclerc Pont-L'Abbé (remb YG)	155,20
Facture n°3-2024 HYDREKA JT ARSATESE 2024	1000,00	Facture La Glacière (supplément)	245,90
Facture n°4-2024 AQUALABO JT ARSATESE 2024	1000,00	Facture Gateaux Creusois (remb EN)	54,30
Repas JT Emmanuel COURTIN (49)	70,00	Facture Macarons (remb VB)	74,70
Repas JT Maëva ROBLIN (49)	70,00	Facture Ravalec Traiteur	4595,91
Facture n°5-2024 3D EAU JT ARSATESE 2024	1000,00	Facture La Glacière	4234,08
Repas JT Damien DELFORGE (49)	70,00	Facture Le Triskell	2715,19
Repas JT Rachel LORY (49)	70,00	Facture lentilles valérie (remb VCS)	60,98
Repas JT Nicolas CROIZER (49)	70,00	Factures mogettes & sel (remb YD)	63,00
Adhésion Antony RODIER (37)	25,00	Facture Verveine (remb RM)	40,00
Repas JT Elsa LORTIE (49)	70,00	Facture remise de chèques	7,42
ARSATESE COTISATION 2024 CD49 (10 agents)	250,00	Facture OVH	8,39
Repas JT David THIERRY (49)	70,00		
ARSATESE COTISATION 2024 ADAC22 (6 agents)	150,00		
Facture n°6-2024 IJINUS JT ARSATESE 2024	1000,00		
Facture n°7-2024 FAURE-HERMAN JT ARSATESE 2024	1000,00		
Facture n°8-2024 IL SERVICE JT ARSATESE 2024	1000,00		
Facture n°9-2024 ENDRESS+HAUSER JT ARSATESE 2024	1000,00		
Adhésion Roméo LAPORTE (41)	25,00		
Repas JT Valentin FINET (49)	70,00		
Repas JT Roméo LAPORTE (41)	70,00		

Adhésion Anne BERET (56)	25,00		
Repas JT Christophe AUGER (49)	70,00		
Repas JT Marie CHUPIN (86)	70,00		
Repas JT Yvan FREMONT (49)	70,00		
Repas JT Damien LERSTEAU (SGS 56)	35,00		
Repas JT Myriam GIEUX (29)	35,00		
Repas JT Antony RODIER (37)	70,00		
Repas JT Yvan GUENNIC (29)	35,00		
Repas JT Anne BERET (56)	70,00		
Adhésion Vincent COMBAUD (SGS 36)	25,00		
Repas JT Dylan FRUGIER (87)	70,00		
Adhésion Romain LE BOHEC (85)	25,00		
Repas JT Romain LE BOHEC (85)	70,00		
Repas JT Stéphanie BOVE (22)	70,00		
Facture n°10-2024 SYLOA JT ARSATESE 2024	70,00		
Facture n°11-2024 CD53 JT ARSATESE 2024	105,00		
Repas JT Florian POURRIAU (45)	70,00		
Repas + adhésion JT Samuel CHAUVEAU	95,00		
Repas JT Caroline RODRIGUES (87)	70,00		
Repas JT Emmanuel PICHON (AELB)	52,50		
Adhésion Delphine LARTOUX (36)	25,00		
Repas JT Delphine LARTOUX (36)	52,50		
Repas JT Cyrille FONTENEAU (22)	70,00		
Adhésion Bertrand MANSON (61)	25,00		
Repas JT Bertrand MANSON (61)	35,00		
Repas JT Guillaume ALBRE (44)	70,00		
Adhésion Médéric GRANGENEUVE (SGS 36)	25,00		
Repas JT Médéric GRANGENEUVE (SGS 36)	52,50		
Adhésion Valentin BONNAUD (85)	25,00		
Repas JT Valentin BONNAUD (85)	70,00		
Repas + adhésion JT Benoit JOACHIM	77,50		
Repas JT Pascale BOUDOT (29)	35,00		
Repas JT Yoann DUCEPT (85)	70,00		
Adhésion Maggy GRILA (85)	25,00		
Repas JT Maggy GRILA (85)	70,00		
Encaissement adhésions	1515,00		
Encaissement repas JT	2117,50		
Repas JT Stéphane WEIL (CATER 14-50-61)	17,50		
Total	19385,00		19479,53
total	19385,00	Balance	-94,53
Solde au 31/12/24	<b>22482,69</b>		19385,00

○ **Etat global des comptes :**

Solde des comptes au **31 décembre 2024 :**

Compte courant : 8 785,35 €

Livret : 13 697,34 €

**Total : 22 482,69 €**

○ **Budget des journées techniques 2024 :**

<b>Recettes JT 2024</b>		<b>Coût JT 2024</b>	
Participation repas	4480,00	Panier d'accueil	2981,69
Participation exposants	9000,00	Animations	3869,60
Subvention CD29	2500,00	Cadeaux organisateurs	403,38
		Location salle + Repas	12031,28
		Frais divers	280,66
Total recettes	15980,00		
Balance	<b>-3586,61</b>	Total Dépenses	19566,61

○ **Bilan financier 2024 :**

La situation comptable 2024 a été validée par nos commissaires aux comptes, Gaëlle GENEVRAIS et Valery CATHALA-SURGET.

○ **Vote de la cotisation 2026 :**

La cotisation de l'adhésion à l'ARSATESE LB est actuellement de 25 € (sans changement depuis 2008).

→ 20 € pour le fonctionnement de l'ARSATESE

→ 5 € pour le fonctionnement de l'ANSATESE

Le maintien du montant de la cotisation à **25 €** est proposé pour l'année 2026.

**Le bilan financier 2024 et le maintien de la cotisation à 25 € pour l'année 2026 ont été adoptés à l'unanimité.**

**II – Le rapport moral :**

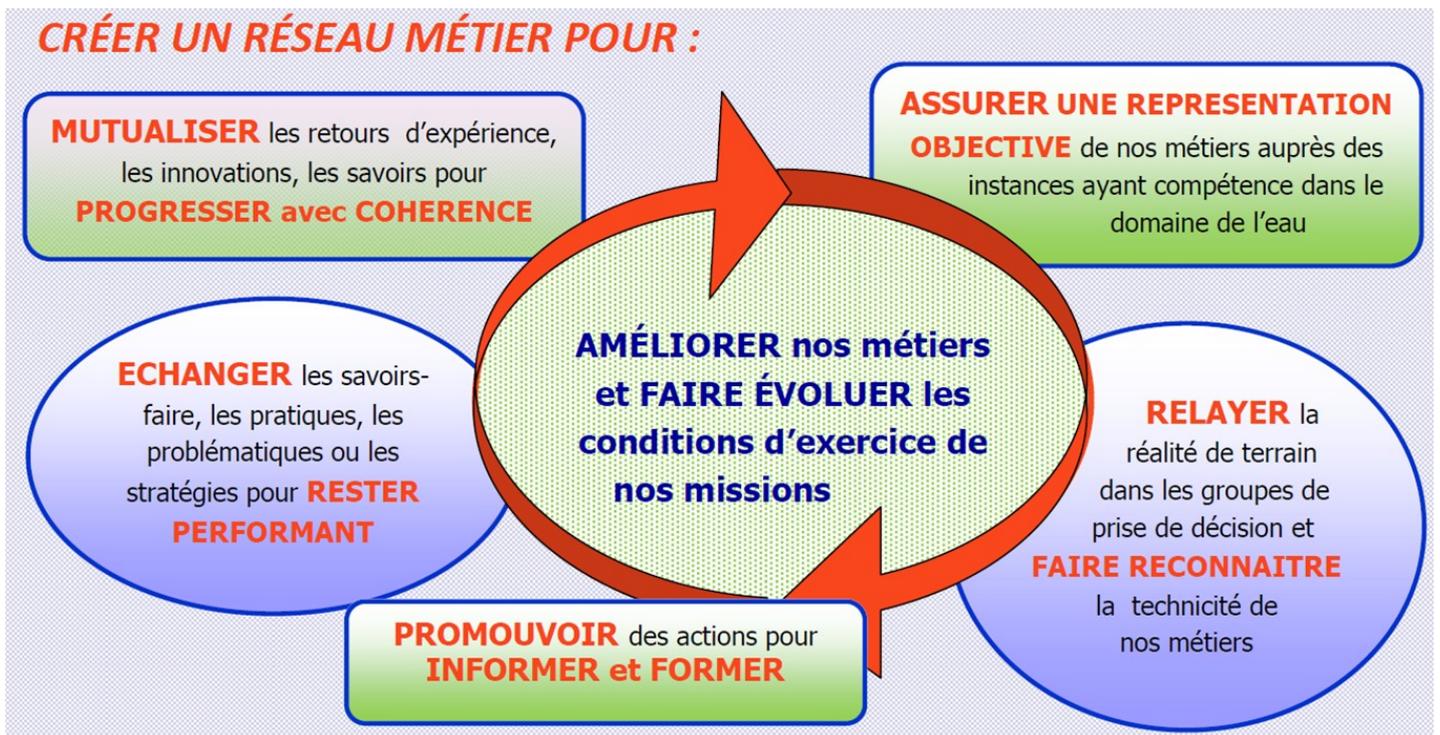
Le rapport moral présentant l'activité de l'association durant l'année écoulée depuis la dernière AG a été présenté aux participants par Yoann DUCEPT, Président de l'ARSATESE Loire-Bretagne.

➤ **Représentation de l'ARSATESE Loire-Bretagne :**

- 110 adhérents répartis sur 25 départements,

- 36 départements concernés par le bassin versant Loire-Bretagne.

➤ **Rappel des objectifs de l'association :**



➤ **Représentation du bureau de l'ARSATESE Loire-Bretagne :**

Le bureau de l'ARSATESE compte 16 membres élus lors de l'assemblée générale organisée en 2024 dans le département du Finistère (élection de l'exécutif lors de la réunion de bureau du 12 décembre 2025) :

<b>PRENOM - NOM</b>	<b>FONCTION</b>
Yoann DUCEPT	Président
Vincent BLU	Vice-Président
Florent IRIBARNE	Vice-Président
Guillaume ALBRE	Vice-Président
Jean-Marc GOARNISSON	Vice-Président
Loïc ANDRAUD	Secrétaire
Rémi MASSARDIER	Secrétaire Adjoint
Damien DELFORGE	Trésorier
Eric NICOULAUD	Trésorier Adjoint
Laurence PATAULT-DELOMMEAU	Membre
Arnaud CHOLET	Membre
Yannick PERIO	Membre
Cyrille FONTENEAU	Membre
Anne BERET	Membre
Vincent SIMON	Membre
Jérémy JAMBON	Membre

➤ **Représentation de l'ARSATESE Loire-Bretagne :**

**Membres ARSATESE Loire-Bretagne au Conseil d'Administration de l'ANSATESE :**

Vincent BLU, Arnaud CHOLET, Florent IRIBARNE, Jean-Marc GOARNISSON et Pierre ARTUIT (aucun changement pour 2025).

Le nombre de représentants siégeant à l'ANSATESE sera fonction du nombre d'adhérents 2025 de l'ARSATESE Loire-Bretagne.

**Membres ARSATESE Loire- Bretagne correspondants Grand Cycle de l'Eau :**

Arnaud CHOLET, Florent IRIBARNE, Julien RENARD et Benoît COUDRIN (aucun changement pour 2025).

**Membres ARSATESE Loire-Bretagne correspondants AELB :**

Jean-Marc GOARNISSON, Vincent BLU, Loïc ANDRAUD, Yoann DUCEPT, Maggy GRILA, Arnaud CHOLET, Florent IRIBARNE, Eric NICOULAUD, Fabienne GUIGUEN et Guillaume ALBRE (aucun changement pour 2025). Le nombre de correspondants a été augmenté en 2024 pour poursuivre les discussions avec l'AELB.

**Membres ARSATESE Loire-Bretagne correspondants ANC :**

Pierre ARTUIT, Olivier DOUILLARD et Mikael DUQUERROUX (pas de changement en 2025).

**Membre ARSATESE Loire-Bretagne correspondant EPNAC :**

Yann SEYRIG, nouvellement désigné.

Nous recherchons un second correspondant.

## **Membre ARSATESE Loire-Bretagne correspondant MICROSAT :**

Gaëlle GENEVRAIS (pas de changement en 2025).

## **Membre ARSATESE Loire-Bretagne correspondant NEPTUNE :**

Eric NICOLAUD (pas de changement en 2025).

### ➤ **Communication de l'ARSATESE Loire-Bretagne :**

Le Site internet : <http://www.arsatese-loirebretagne.asso.fr/>

Vous pouvez y retrouver des informations liées au fonctionnement de l'association, des actualités et les évolutions techniques et réglementaires, les interventions et présentations des journées techniques, des retours d'expérience, des annonces de recrutements... N'hésitez pas à nous transmettre vos propositions d'articles à publier.

### **Les correspondants régionaux de l'ARSATESE Loire-Bretagne :**

- Bretagne : Jean-Marc GOARNISSON (29)
- Pays de la Loire : Damien DELFORGE (49)
- Poitou Charente et Centre : Vincent BLU (86)
- Auvergne, Nièvre, Loire et Limousin : Sophie MONTET (42) et Remi MASSARDIER (43)

### ➤ **3 réunions du bureau depuis l'assemblée générale de septembre 2024 :**

- le 12 décembre 2024 en visio-conférence (élection de l'exécutif),
- le 15 avril 2025 en visio-conférence,
- le 12 juin 2024 en visio-conférence.

+ des échanges réguliers sur l'organisation des journées techniques et les actualités.

### ➤ **Partenariat départemental avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**

- La rédaction des conventions de partenariat est en cours pour chaque Département.
- Rapport de contrôle de l'autosurveillance : Réponse ARSATESE Loire-Bretagne transmise le 27 mars dernier.

➤ **Questionnaire ADF :**

Questionnaire relatif à l'engagement des Départements tant sur le petit cycle de l'eau que sur le grand cycle de l'eau.

➤ **Assainissement non collectif :**

L'article 6 de la loi de visant à assouplir la gestion des compétences "eau" et "assainissement" a été supprimé. En résumé, les missions des SPANC restent inchangées. Point fait par Pierre ARTUIT sur les travaux AFNOR – PANANC.

➤ **Thématique Milieux aquatiques :**

Point fait par Florent IRIBARNE/Julien RENARD/Arnaud CHOLET.

Tenue d'une visio-conférence le 20 mars 2025 entre ASTER. Divers sujets ont été abordés : journées techniques, convention, réunions de techniciens de rivière...

Réalisation d'un fichier partagé : 69 sujets techniques proposés par 15 ASTER.

Souhait de reconduire ce type d'évènement en plus des journées techniques pour échanger régulièrement et se familiariser avec les nouveaux adhérents.

**UN GRAND MERCI :**

- à tous les adhérents pour la confiance apportée à notre association
- à nos représentants qui œuvrent dans les groupes de travail
- aux membres du Bureau pour leur implication dans la vie de l'ARSATESE Loire-Bretagne, leur dynamisme....et leur bonne humeur.

➤ **Questions diverses :**

Pas de question particulière supplémentaire exprimée lors de l'assemblée générale ou reçue préalablement.

***Le bilan moral a été adopté (à l'unanimité).***

**III – Renouvellement du Bureau, désignation des commissaires aux comptes et mode de représentation lors de l'Assemblée générale de l'ANSATESE :**

**Renouvellement du Bureau :**

**Les membres du bureau sortants sont :** Vincent BLU, Florent IRIBARNE, Damien DELFORGE, Arnaud CHOLET, Laurence PATAULT-DELOMMEAU, Anne BERET et Vincent SIMON.

**Les membres du bureau qui ne souhaitent pas se représenter sont :** Aucun

**Nouvelle candidature :** Yann SEYRIG

**Liste des candidats proposés au vote de l'AG :** Vincent BLU, Florent IRIBARNE, Damien DELFORGE, Arnaud CHOLET, Laurence PATAULT-DELOMMEAU, Vincent SIMON, Anne BERET et Yann SEYRIG.

***La nouvelle composition du bureau a été adoptée (à l'unanimité).***

**Les commissaires aux comptes** proposés à l'assemblée sont :

**Valérie CATHALA-SURGET et Gaëlle GENEVRAIS**

***La désignation des commissaires aux comptes a été adoptée (à l'unanimité).***

**Mode de représentation lors de la prochaine AG de l'ANSATESE :**

L'Article 10 des statuts de l'ANSATESE précise :

« ...Les ARSATESE ont autant de voix que d'adhérents et elles peuvent en disposer au choix – statutairement, par décision de leurs assemblées générales ou de leurs conseils d'administrations respectifs – de la manière suivante :

1. Chaque membre de l'ARSATESE dispose d'une voix à l'ANSATESE ; en cas d'empêchement il peut donner un pouvoir à un autre adhérent, dans la limite maximale de deux pouvoirs ;

2. L'ARSATESE désigne annuellement ceux de ses membres qui la représenteront et qui se partageront également les voix de ses adhérents pour que l'association soit correctement représentée lors de l'Assemblée Générale de l'ANSATESE.

Les décisions sont considérées comme adoptées si au moins 25 % des membres à jour de leurs cotisations se sont exprimés... »

Le bureau vous propose de désigner les membres de l'ARSATESE Loire-Bretagne qui siègent au Conseil d'Administration de l'ANSATESE, pour représenter l'ensemble des membres de notre association lors de la prochaine AG de l'ANSATESE.

***Cette proposition a été adoptée (à l'unanimité).***

**Clôture de l'assemblée générale à 18h30.**